

Qu'est ce que la Chaap?

La Classe à Horaires Aménagés Arts Plastiques (CHAAP) propose dés la 6e 3 heures d'enseignement hebdomadaire consacré à l'art.



Cet enseignement s'adresse aux élèves de CM2 de l'agglomération Cayennaise qui souhaitent s'investir dans un cursus autour des arts plastiques de la 6e à la 3e.



Les élèves bénéficient d'un emploi du temps aménagé qui leur permet de suivre les programmes scolaires identiques à ceux des classes traditionnelles de niveau équivalent au sein du collège Gérard Holder, tout en participant à des ateliers de pratiques artistiques en partenariat avec un centre d'art, des artistes et des artisans, un tiers-lieu, etc ...

POUR QUI?

Les élèves de CM2 qui souhaitent s'investir dans ce cursus doivent avec leurs parents s'adresser au directeur de l'école ou est scolarisé leur enfant. Les nouveaux arrivants peuvent s'adresser au collège Gérard Holder pour retirer un dossier de candidature.



La sélection ne se fait pas sur les capacités scolaires mais sur la motivation et les aptitudes à suivre cet enseignement spécialisé tout au long du cursus de la 6e à la 3e.



L'élève devra se montrer impliqué, concerné et respectueux du règlement en vigueur dans l'établissement,

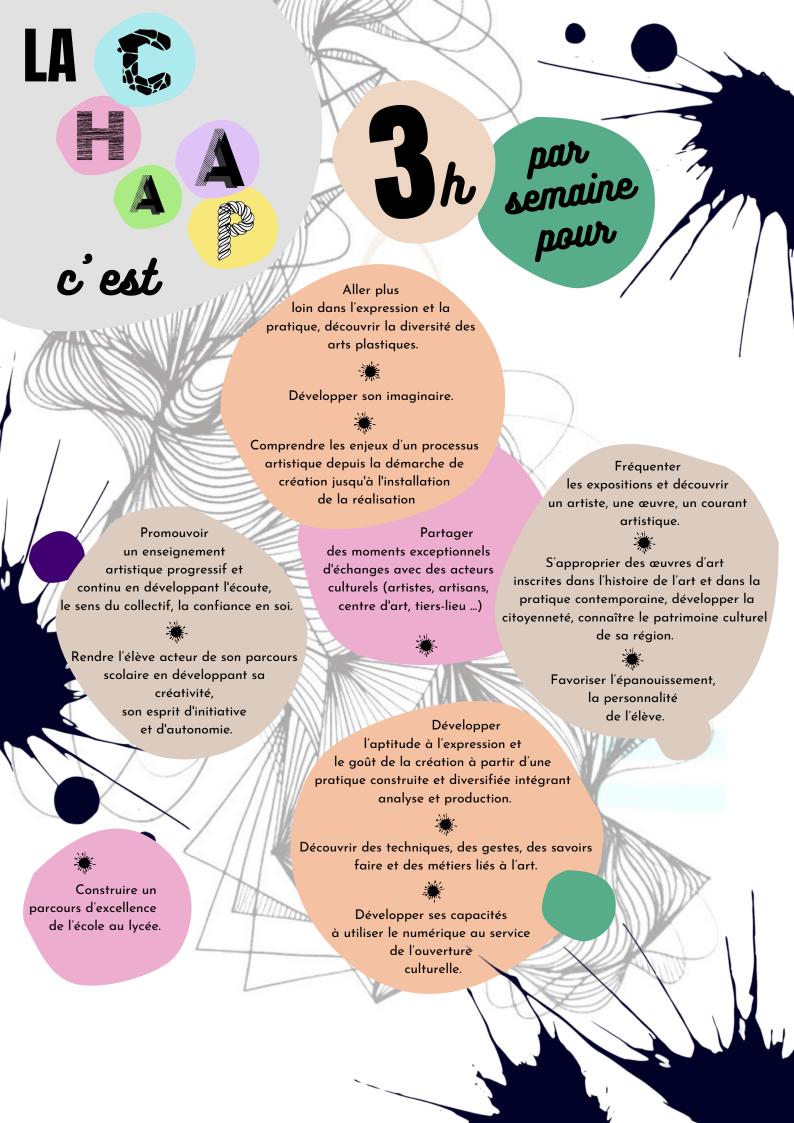
L'équipe enseignante validera le choix de l'élève en fonction de sa motivation et de sa bonne conduite.















VOLUME HORAIRE HEBDOMADAIRE :

(AMÉNAGEMENTS SOUHAITÉS pour le bon fonctionnement du projet) :

3H/SEMAINE s'ajoutant à l'emploi du temps habituel de l'élève (soit un après-midi par semaine)



PARCOURS DE FORMATION / SCHÉMA DÉPARTEMENTAL :

Création pour la rentrée 2022 d'une CHAAP au collège Gérard Holder sur les niveaux 6e et 5e. 10 à 12 élèves par niveau regroupés en une seule classe lors des 3h d'option hebdomadaire encadré par un professeur d'arts plastiques.

> Rentrée 2023 : 10 à 12 élèves en classe de 4e Rentrée 2024 : 10 à 12 élèves en classe de 3e

A terme, deux classes seront constituées : une classe sur le niveau 6e/5e, une deuxième classe sur le niveau 4e/3e.

Deux professeurs d'arts plastiques auront en charge ces 2 classes 3H/semaine.

Poursuite avec l'enseignement des arts plastique en lycée (LYCÉE F.ÉBOUÉ), enseignem d'exploration, enseignement de spécialité voire CPES

Il est envisagé d'étendre le dispositif CHAAP en école primaire (cycle 3/CM1-CM2) sur les école<u>s du</u> réseau



Aménagement demandés :

Pour l'année scolaire 2022/2023 :

- 3H poste pour l'enseignant d'arts plastiques ayant en charge la CHAAP + HSE pour les professeurs des autres disciplines s'impliquant dans le projet.
- Une après-midi commune dans l'emploi du temps des élèves des classes de 6e et 5e inscrit dans la CHAAP.

Pour l'année scolaire 2023/2024 :

- 6H poste (3H/enseignant) + HSE pour les professeurs des autres disciplines s'impliquant dans le projet.
- 3H en barrette dans l'emploi du temps des élèves des classes de 6e et 5e inscrit dans la CHAAP.
- 3H dans l'emploi du temps des élèves de 4e inscrit dans la CHAAP

Pour l'année scolaire 2024/2025 :

- 6H poste (3H/enseignant) + HSE pour les professeurs des autres disciplines s'impliquant dans le projet.
- 3H en barrette dans l'emploi du temps des élèves des classes de 6e et 5e inscrit dans la CHAAP.
 3H en barrette dans l'emploi du temps des élèves des classes de 4e et 3e inscrit dans la CHAAP.

À renouveler ensuite chaque année

OBJECTIFS:

PRATIQUER : approfondir la pratique artistique de l'élève (plastique et numérique)

Il s'agit pour l'élève de/d' :

- Utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production
- Mettre en œuvre un processus de création
- Concevoir et réaliser la présentation d'une production
- S'intégrer dans un processus créatif
- Réfléchir sur sa pratique



FRÉQUENTER (Rencontres) : multiplier les rencontres avec les œuvres et les artistes (FRAC, patrimoine, culture guyanaise, artistes contemporains ...) Workshop

Il s'agit pour l'élève de/d' :

- Cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres
- Échanger avec un artiste, un créateur ou un professionnel de l'art et de la culture
- Appréhender des œuvres et des productions artistiques
- Identifier la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire



EXPOSER: créer une exposition

Il s'agit pour l'élève de :

- Réfléchir à la scénographie
- Questionner le regard et la place du spectateur
- Créer et utiliser des outils de communication



S'APPROPRIER (connaissances):

Il s'agit pour l'élève de/d' :

- Exprimer une émotion esthétique et un jugement critique
- Utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique
- Mettre en relation différents champs de connaissances
- Mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension de l'œuvre



PARTENAIRES:

DCJS - Mme Sandrine MOREAU

Centre d'art : LE CARMA (CENTRE D'ART ET DE RECHERCHE DE MANA)

Tiers lieu : TOTEM / LA CANOPÉE DES SCIENCES

éventuellement CAUE - FRAC

ARTISTES PARRAINS : (propositions)

ÉMY GUTIÉRREZ - JEAN PIERRE TRIVEILLOT - JOHN LIE A FO

OBJETS D'ÉTUDE:

Tout au long de l'année des séquences pédagogiques d'arts plastiques seront dispensées aux élèves. Elles permettront aux élèves de développer et d'approfondir leur pratique artistique, ainsi que d'établir des liens entre les œuvres vues, les artistes rencontrés et leurs propre productions plastiques.

Le partenariat avec le TOTEM permettra aux élèves d'appréhender de nouvelles technologies pouvant être utilisées à des fins de créations. Les élèves visiteront ce lieu et s'y rendront régulièrement pour utiliser le matériel et les dispositifs numériques à disposition.

Des productions artistiques pérennes au sein du collège seront envisagées en partenariat avec des artistes.

En fin d'année une exposition présentera les productions artistiques des élèves participant à la classe CHAAP.

Un projet de création de galerie au sein du collège est envisagé.

Visite de l'exp<mark>osition « Entre deux mondes » au CARMA</mark>
En début d'année, une visite de l'exposition sera programmée, il en découlera l'élaboration de séquences pédagogiques d'arts plastiques en lien avec les œuvres vues.

Des artistes et artisans ayant participé à l'expositi<mark>on se déplaceront pou</mark>r présenter leur travail et initier les élèves à leurs pratiques.

Visite d'atelier d'artiste (artistes parrains)

Présentation des collections du FRAC

BESOINS MATÉRIELS:

- 3000 EUROS POUR LE MATÉRIEL ET LES CONSOMMABLES (papier, peinture, pinceaux, encres, crayons divers, outils de découpe, etc ...)
- Demande de subvention auprès de la DCJS pour le défraiement des partenaires et artistes intervenants.
- Demande de prise en charge des transports auprès de la CTG A/R Cayenne/Mana (VISITE DU CARMA) - Visites au TOTEM - Visites d'atelier d'artistes
- Demande de subvention pour la création de la galerie au sein du collège Gérard Holder



BESOINS NUMÉRIQUES :



Demande auprès de la DANE :

 ART'ICE = dispositif nomade de pratique artistique et numérique (cf : annexe 1 - présentation du dispositif ART'ICE)

Demande auprès du collège et de la CTG :

- 3 ORDINATEURS (2 postes élèves + 1 poste professeur)
- IMPRIMANTES SCANNER + consommables / disque dur connecté
- CONNEXION INTERNET (câblage possible entre la SEGPA et les salles d'arts plastiques)



RECRUTEMENT DES ÉLÈVES:

Une présentation de la création de la classe CHAPP sera faite dans l'ensemble des écoles du réseaux. (cf / annexe 2 - plaquette de présentation CHAAP)

Dossier de demande d'inscription à la CHAAP (avec lettre de motivation, une lettre de recommandation du professeur de CM2 peut être bienvenue.

Présentation d'UNE OU PLUSIEURS PRODUCTIONS PLASTIQUES + ENTRETIEN



ÉVALUATION DES ÉLÈVES :

Évaluation de compétences (cf : RÉFÉ<mark>RENTIEL DE COMPÉTENCES)</mark>
Implication des élèves



ÉVALUATION DU DISPOSITIF :

ASSIDUITÉ

MAÎTRISE DE LA LANGUE

COHÉSION

MAÎTRISE DES OUTILS NUMÉRIQUES

RAYONNEMENT



INSCRIPTION AU PROJET D'ÉTABLISSEMENT, ACADÉMIQUE et au PEAC des élèves :

Le Collège Gérard Holder de Cayenne compte environ 1300 élèves et aura environ un peu plus d'une quarantaine de divisions à la rentrée 2022.

Depuis plusieurs années, le collège est ancré dans une dynamique d'offrir des classes présentant des spécialités aux élèves (CHAM en partenariat avec le conservatoire, Classe sportive en partenariat avec IFAS, des classes bi-langues, etc ...)

Nous souhaitons approfondir et développer cette offre au sein de notre établissement, aussi nous souhaitons pour la rentrée 2022 l'ouverture d'une Classe à Horaires Aménagés Arts Plastiques.

Le projet de CHAAP s'intègre au projet d'établissement, au projet académique et au <u>Parcours</u> d'éducation artistique et culturelle.

Le projet d'établissement :

Notre projet d'établissement mentionne des axes communs avec le projet de la CHAAP.

L'Axe 1 est de favoriser la réussite des élèves.

Le collège souhaite susciter de l'ambition et encourager les excellences, aider les élèves en difficulté pour juguler l'absentéisme et le décrochage, ainsi que prôner une politique d'innovation.

Cultiver le sens des équités en permettant à chaque élève de développer son excellence mais aussi son épanouissement personnel. En favorisant l'engagement des élèves dans cette classe, nous développerons chez eux les valeurs de la République et formerons de futurs citoyens ouverts sur le monde et les différentes cultures dont la leur.

Soutenir toutes les perspectives d'avenir . La classe CHAAP permettra, à certains élèves moins à l'aise avec les apprentissages scolaires traditionnels, de s'ouvrir à de nouvelles perspectives, de regagner confiance en eux, et leur permettre de mieux appréhender leur futur professionnel en envisageant une orientation liée aux domaines de l'art et de la culture.

La classe CHAAP peut être un vecteur de motivation pour l'élève décrocheur en se sentant impliqué dans un projet dans lequel sa participation sera bénéfique au groupe.

Éduquer l'élève aux médias et à l'information, l'accompagner dans l'usage des outils numériques à des fins de créations artistiques mais également de communication.

L'Axe 2 est d'améliorer la cohésion au sein du collège.

Au niveau pédagogique via une politique d'interdisciplinarité ainsi que de développer la valorisation des excellences via des expositions de travaux d'élèves.

Partager les belles expériences en rayonnant au sein de l'établissement, de la commune mais aussi en se positionnant comme établissement académique support si des sollicitations existent. Des partenariats forts existeront entre les structures culturelles mais aussi avec les familles et les élèves des écoles primaires.

La CHAAP permettra l'émergence de pratique pédagogique interdisciplinaire permettant d'améliorer la cohésion des équipes d'enseignants.

Volonté de création d'une galerie d'Art à Vocation Pédagogique

La participation des différents acteurs de l'établissement (professeurs d'autres disciplines, Segpa, agents...) dans un projet d'exposition (scénographie, installation, communication...)
Favoriser la communication entre les élèves et les différents membres de la communauté éducative, en plaçant les élève comme porteur de leur projet.



Le projet académique :

Le projet académique souhaite à travers le développement de l'axe 4 rendre l'académie performante, l'enjeu majeur de l'académie est de s'inscrire dans un processus garantissant la réussite de tous les élèves, indépendamment de leur statut social.



Le PEAC - Le parcours d'éducation artistique et culturelle :

L'éducation artistique et culturelle est reconnue comme une composante de la formation générale de tous les élèves et institue un parcours de l'école au lycée : de l'école au lycée, le parcours d'éducation artistique et culturelle a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle. Rendu obligatoire par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, il fait l'objet d'une circulaire interministérielle, publiée le 9 mai 2013, qui en précise les principes et les modalités, et d'un arrêté du 7 juillet 2015 qui fixe les objectifs de formation et les repères de progression à la mise en œuvre de ce parcours.

Le projet de CHAAP participe entièrement au développement du PEAC car pour être pleinement déployée, l'ambition du parcours d'éducation artistique et culturelle doit déborder le cadre des enseignements en s'articulant à l'environnement patrimonial et culturel de l'école ou de l'établissement. Les partenaires et les artistes venus des structures qui constituent l'environnement culturel de l'école ou de l'établissement enrichiront la conception et la mise en œuvre des projets d'une expertise, de savoir-faire et de multiples expériences que l'école, à elle seule, ne peut apporter. Il apparaît aussi important de croiser les domaines en travaillant en interdisciplinarité tout au long de l'année scolaire. Plusieurs disciplines, plusieurs activités, plusieurs démarches, plusieurs sensibilités, donc plusieurs professeurs.



Le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève repose sur les trois champs indissociables de l'éducation artistique et culturelle qui en constituent les trois piliers :

- des rencontres: rencontres, directes et indirectes, avec des œuvres artistiques et des objets patrimoniaux; avec des artistes, des artisans des métiers d'art, des professionne des arts et de la culture...; avec des lieux d'enseignement, de création, de conservation, de diffusion...;
- des pratiques : pratiques individuelles et collectives, dans des domaines artistiques diversifiés ;
- des connaissances : appropriation de repères ; appropriation d'un lexique spécifique simple permettant d'exprimer ses émotions esthétiques, de porter un jugement construire et étayé en matière d'art et de contextualiser, décrire et analyser une œuvre ; développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.



Les principaux objectifs du parcours sont les suivants :

- diversifier et élargir les domaines artistiques abordés à l'école en ouvrant le champ de l'expérience sensible à tous les domaines de la création et du patrimoine ;
- articuler les différents temps éducatifs et en tirer parti, en facilitant un travail convergent des différents acteurs et structures contribuant à l'éducation artistique et culturelle; donner sens et cohérence à l'ensemble des actions et expériences auxquelles l'élève prend part dans le cadre d'enseignements ou d'actions éducatives, le parcours n'étant pas une simple addition ou juxtaposition d'actions et d'expériences successives et disparates, mais un enrichissement progressif et continu.



Le parcours d'éducation artistique et culturelle se fonde sur des projets :

La construction de ces projets nécessite une définition préalable des objectifs de formation pour les élèves, à partir des programmes d'enseignement, du référentiel du parcours et des modalités de mise en œuvre de ces objectifs (organisation horaire, actions, restitution du projet, organisation de l'interdisciplinarité avec les autres enseignements du cycle concerné…). Ils sont fondés sur la participation et l'implication des élèves.



Le parcours repose également sur le partenariat :

Ces projets, disciplinaires ou transdisciplinaires, sont co-construits en partenariat avec les instances culturelles, collectivités territoriales et associations. L'enjeu étant l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet éducatif partagé qui articule des univers professionnels différents, construit par les enseignants et les partenaires culturels, et au centre duquel se trouve l'enfant.











